

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 112**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide Départementale à la création de 36 logements à Graveson par la SEMPA

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32**

## **RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES**

Lors de sa réunion du 31 mars 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6.000.000,00 € chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre de nouvelles demandes.

## **PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE**

La Société d'Economie Mixte du Pays d'Arles (SEMPA) domiciliée 2, rue Robert Schuman – 13200 Arles, envisage de réaliser 36 logements locatifs sociaux à Graveson, dont :

- 28 logements PLAI / PLUS pour un coût prévisionnel de 3 798 331 €
- 8 logements PLS pour un coût prévisionnel de 1 085 237 €

La subvention totale demandée est de **488 357 €** intéressant un coût prévisionnel global TTC de 4 883 568 € correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 16 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMPA d'une subvention de 488.357 € destinée à accompagner la réalisation de 36 logements à Graveson pour un coût prévisionnel global TTC de 4 883 658 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

